

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 7 juin 2021, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents :Mme Kim Bernatchez Mme Sylvie Lévesque
 M. Philippe St-Jacques M. Arnold Holmes
 M. François Beaumont Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-RAG-6346

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Michelle Payette propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts suivants :

- 6.1 Premier versement de la quote part de la Sûreté du Québec
- 6.2 Résolution pour le PPA-CE 2020
- 6.3 Appel d'offres pour la démolition du 463, Route 105
- 6.4 Décision sur la façon de vendre les bons articles qui étaient dans le bâtiment du 463, Route 105
- 6.5 Résolution pour les 215 enfants découverts à Kamloops
- 6.6 Parc Branchaud
- 6.7 Résolution pour demande de fonds pour terrain vacant
- 6.8 Fonds disponible pour le bâtiment de l'église

Adoptée.

2021-RAG-6347

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 tel que présenté.

Adoptée.

2021-RAG-6348

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

La conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 51 532.45 \$ et la liste des comptes payés au montant de 70 866.63 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 2 juin 2021 au montant de 39 472.66 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 2 juin 2021

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 402 724.32 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 965.93 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire au 30 avril 2021.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour avril 2021.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation du rapport des permis émis pour mai 2021

2021-RAG-6349

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2020

ATTENDU Transports Québec a versé une compensation de 43 010 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Bois-Franc informe Transports Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Qu'elle atteste de la véracité des documents qui ont été déposés lors du dépôt des états financiers.

Adoptée.

2021-RAG-6350

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 PAR LA FIRME PICHÉ & ASSOCIÉS.

Suite à la présentation par madame Danielle Bouladier des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2020 produit par la firme comptable Piché & Associés et conformes aux normes comptables en vigueur, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu d'adopter lesdits rapports tels que présentés. Les documents seront acheminés au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (article 176.2 du Code municipal) par voie électronique.

Adoptée.

2021-RAG-6351

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES 2021

CONSIDÉRANT QUE nos assurances viennent à échéance le 2 juillet 2021;

CONSIDÉRANT le renouvellement présenté par le Groupe Ultima;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de renouveler les assurances de la municipalité avec Groupe Ultima au coût de 15 969 \$ taxes en sus.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

Adoptée.

2021-RAG-6352

AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Kim Bernatchez propose et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Bois-Franc adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale;

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'appui de la Scierie Matra Inc.

La Scierie Matra Inc. demande au conseil un appui afin d'obtenir plus de PMP dans le but d'augmenter la production de plus en plus au cours des trois prochaines années. Comme nous avons déjà eu des discussions avec eux par le passé concernant le voisinage et que certaines promesses ont été faites comme par exemple pas de quart de travail de soir ou de nuit, le conseil ne peut appuyer sans savoir quel sera l'impact pour les maisons avoisinantes. Une augmentation de volume apportera assurément un autre quart de travail. Le conseil serait prêt à appuyer sans problème s'il y a entente avec les propriétaires des maisons voisines. La mairesse va contacter le propriétaire et voir s'il y a possibilité de faire quelque chose pour eux avant d'obtenir un appui du conseil. Il y aura donc un suivi lors de la prochaine séance.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Adhésion à Loisirs Sport Outaouais

La directrice présente au conseil une demande d'adhésion à Loisirs sport Outaouais. Nous avons déjà accès à leurs services, mais une adhésion nous donne l'opportunité de déléguer un ou des membre(s) actif(s) ayant droit de vote et de parole dans le cadre de l'assemblée générale annuelle. Comme le conseil ne désire pas obtenir de droit de vote, celui-ci n'adhèrera pas pour cette année.

2021-RAG-6353

DEMANDE DE BOURSE DE LA CEHG

CONSIDÉRANT QUE la Cité étudiante de la Haute-Gatineau nous a fait une demande pour une bourse d'études;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager les jeunes à poursuivre leurs études;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu de donner une bourse de 500 \$ qui sera divisée aux élèves finissants de Bois-Franc. Les conditions à la bourse sont que l'élève soit résident de la municipalité de Bois-Franc et que celui-ci doit poursuivre des études postsecondaires.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2021-RAG-6354

DEMANDE DE DON DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de don d'un citoyen qui amasse des fonds pour la Fondation Québécoise du cancer;

CONSIDÉRANT QUE cette maladie touche encore beaucoup trop de gens et qu'il est très important de donner pour la recherche d'un traitement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de faire un don de 200 \$ à la Fondation Québécoise du cancer.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Statistiques de la bibliothèque pour avril 2021

La directrice présente au conseil les statistiques pour la bibliothèque pour le mois d'avril 2021.

2021-RAG-6355

ADHÉSION AU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISME

La directrice présente au conseil une demande de renouvellement d'adhésion au Pôle d'excellence en récréotourisme.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme travaille pour le développement touristique de la Vallée-de-la-Gatineau et qu'ils peuvent nous aider à aller chercher des subventions et de l'aide pour des travaux de développement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu de renouveler l'abonnement pour un montant de 200 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Proposition d'entente avec la SPCA de l'Outaouais

La directrice présente au conseil une proposition d'entente de la SPCA afin que ceux-ci nous donnent accès à leur service pour le ramassage des animaux errants ou abandonnés ou pour des services de suivi des médailles. La proposition est intéressante, mais beaucoup trop dispendieuse pour le peu d'utilisation que nous en ferions donc, le conseil préfère ne pas accepter l'entente et voir s'il y aurait possibilité d'utiliser leurs services seulement à l'unité lorsque nécessaire.

2021-RAG-6356

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LOW – DEMANDE QUE LES SERVICES SOIENT MAINTENUS À L'HÔPITAL DE WAKEFIELD – 15

CONSIDÉRANT QUE l'hôpital de Wakefield est l'hôpital le plus proche du sud de la MRC Haute-Gatineau et que si cet hôpital ne peut donner les services médicaux nécessaires à leurs concitoyens, les autres hôpitaux sont l'hôpital de Hull et Maniwaki et ces dite hôpitaux sont à plus d'une heure de route pour se rendre;

CONSIDÉRANT QUE la population continue d'accroître dans toutes les municipalités adjacentes de cet hôpital;

CONSIDÉRANT QUE présentement, les hôpitaux autres que Wakefield sont déjà saturer et la construction d'un hôpital à Hull ou Aylmer aidera seulement la population de Gatineau qui ne cesse d'accroître;

CONSIDÉRANT QU'ils ont encore des problèmes dans leur région dû au temps d'attente pour le service ambulancier;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette propose et il es unanimement résolu d'appuyer la municipalité de Low dans leur demande au CISSO de soumettre un plan au gouvernement du Québec afin qu'ils prennent en considération que l'hôpital de Wakefield offre plus de services à leur population et aussi, que des planifications soit faite pour créer plus de CHSLD pour leur population vieillissante.

QUE cette résolution soit transmise au député provincial M. Robert Bussière et au député fédéral M. William Amos.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conseil en bref

La directrice présente au conseil le « conseil en bref » de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse concernant la séparation des frais pour réparation entrée de l'école

La directrice présente au conseil la réponse de la CSHBO et de la Fabrique St-Boniface concernant notre demande de partager les frais pour la réparation de l'entrée de l'école. Ceux-ci sont d'accord, mais la demande de départ était de juste remplir le trou et de séparer les frais, mais suite à des discussions entre les conseillers, nous allons attendre de faire la démolition du bâtiment au 463, Route 105 et par la suite, la municipalité jugera s'il ne vaudrait pas mieux faire faire la réparation par un entrepreneur. Ces réparations seraient beaucoup plus dispendieuses que la demande de départ, mais ce serait beaucoup plus durable. Lorsque nous serons rendus à ce moment, une nouvelle demande leur sera faite avec une soumission de l'entrepreneur afin de voir s'ils sont toujours prêts à diviser la facture même en sachant que le montant sera plus élevé que la demande de départ.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse à notre résolution pour la SOPFEU

La directrice présente au conseil la réponse reçue concernant notre résolution d'inquiétude sur la restructuration. Ceux-ci mentionnent qu'il appartient à la SOPFEU de justifier sa décision et de réévaluer, si nécessaire, sa position. La SOPFEU étant un organisme privé, ils ne peuvent annuler une décision prise par son conseil d'administration. Dans leur plus récent communiqué, ils mentionnent aussi que la réorganisation administrative en cours n'entraînera aucune mise à pied ni fermeture de base. Qui plus est, elle n'aura aucun impact sur l'utilisation de l'aéroport de Maniwaki par la SOPFEU ou sur le recours à leurs fournisseurs de combattants auxiliaires dans les régions de l'Outaouais, de Lanaudière et des Laurentides.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Réponse du MTQ à notre demande sur le chemin Bois-Franc/Montcerf

La directrice présente au conseil la réponse du MTQ. Ceux-ci mentionnent que notre demande est transmise à l'attention de leur Direction de la planification et de la gestion des infrastructures pour analyse et recommandations. Nous aurons des nouvelles dès qu'une décision sera prise.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Lettre d'intention d'un projet

La directrice présente au conseil une lettre d'intention d'un projet avec un plan le démontrant. Le projet consiste à faire un chemin privé et d'y bâtir plusieurs maisons et des chalets locatifs. Le projet est très intéressant et le conseil est ouvert à un projet de cette envergure. Il manque encore beaucoup de détails et de documents afin d'autoriser le développement, mais le conseil le voit d'un très bon œil. La directrice, qui est aussi l'inspectrice municipale, nous tiendra au courant au fur et à mesure que le projet avance.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Lettre de la Commission Municipale

La directrice présente au conseil une lettre de la Commission Municipale. Ceux-ci mentionnent qu'ils procéderont prochainement à deux missions d'audit de conformité dans notre municipalité locale. Ces missions porteront respectivement sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023. Ils précisent aussi que les travaux effectués par la Vice-Présidence à la vérification ne constituent pas une enquête concernant notre municipalité locale ni une tutelle, une administration provisoire, une médiation ou un accompagnement. Ce n'est que de la vérification dont les résultats feront l'objet de deux rapports d'audit distincts de la Commission municipale du Québec qui seront rendus publics. Au terme de leur audits, ils formuleront des constats et des recommandations qui visent à susciter des changements durables et positifs dans les municipalités locales.

2021-RAG-6357

PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Philippe St-Jacques propose et il est unanimement résolu d'effectuer le premier versement de la quote-part pour la Sûreté du Québec au montant de 16 784 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2021-RAG-6358

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PPA-CE 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-Franc a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisées;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que le conseil de Bois-Franc approuve les dépenses d'un montant de 25 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnée au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée.

2021-RAG-6359

APPEL D'OFFRES POUR DÉMOLITION DU 463, ROUTE 105

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment du 463, Route 105 nous a été donné suite à un jugement de la cour;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment doit être démoli cet été;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'envoyer un appel d'offres aux entrepreneurs de la région pour la démolition des bâtiments situés au 463, Route 105.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Décision sur la façon de vendre les bons articles qui étaient dans le bâtiment du 463, Route 105

Comme plusieurs articles ont été retrouvés en bon état dans le bâtiment du 463, Route 105, la directrice demande au conseil quel serait la meilleure façon selon eux pour vendre les articles. Suite à quelques discussions, il est décidé de faire une vente de garage d'une journée pour donner une chance aux gens de Bois-Franc de faire l'achat de bonnes choses à un prix très raisonnable et le reste des articles non vendus seront offert à un encanteur ou un vendeur de marché aux puces qui pourra nous donner un prix pour le lot restant.

2021-RAG-6360

DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Lévesque propose et il est unanimement résolu que :

- La municipalité de Bois-Franc joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;
- La municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;
- La municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;
- Copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Parc Branchaud

La conseillère Sylvie Lévesque mentionne que le nettoyage du terrain doit être fait. Il y a beaucoup d'achalandage au Parc et l'entretien manque un peu. La directrice enverra l'employé municipal nettoyer le tout. De plus, elle mentionne qu'il y a un fort achalandage le jour et qu'il serait bien de construire nos toits sur les tables afin que les parents puissent s'asseoir à l'ombre pendant que les enfants s'amuse.

2021-RAG-6361

AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME INITIATIVE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE le programme Initiative pour des collectivités en santé nous permet de déposer une demande afin d'obtenir des fonds pour transformer des espaces publics en réponse à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acquisition du terrain situé au 463, Route 105, nous aimerions y créer un endroit rassembleur et sécuritaire pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette espace serait adapté pour que les citoyens puissent y recevoir leur famille et amis tout en respectant les normes sanitaires;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller François Beaumont propose et il est unanimement résolu d'autoriser la mairesse Julie Jolivette à déposer une demande dans le programme Initiative pour des collectivités en santé et autorise celle-ci à signer tous documents nécessaires à la demande pour et au nom de la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Église St-Boniface

La mairesse mentionne qu'elle a discuté avec l'agente responsable à la MRC et celle-ci lui a mentionné qu'il y aurait possibilité d'obtenir un fond pour rénover l'église. Par contre, il faudrait voir avec le Diocèse s'il y aurait possibilité d'entente afin que le bâtiment devienne la propriété de la municipalité. Ainsi, celle-ci pourrait obtenir des subventions pour le patrimoine puisque nous pourrions nommer le bâtiment patrimonial. Lorsque les services ont été regroupés, l'argent accumulé pour l'église St-Boniface était de plus de 50 000 \$ donc la mairesse va voir s'il y aurait possibilité d'un échange avec eux (le bâtiment contre les fonds restants) et nous y reviendrons avec les options qui s'offrent à nous.

2021-RAG-6362

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Arnold Holmes propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale